



**Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et
de la recherche**

**Programme d'action 2015
en faveur de l'égalité des sexes
dans l'enseignement supérieur et la recherche
(synthèse)**

Feuille de route MENESR 2014-2015 disponible à l'adresse

Enseignement Supérieur et Recherche Mesures pour l'année 2015

En **2015** l'action ministérielle en faveur de l'égalité des sexes se poursuit avec pour ambition de :

- **Approfondir la politique des ressources humaines en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;**
- **Poursuivre la mise en œuvre la Loi du 22 juillet 2013 ;**
- **Adopter des mesures spécifiques en faveur de la mixité des filières de formation ;**
- **Promouvoir les femmes dans le secteur de l'innovation ;**
- **Accompagner les établissements dans leur mise en œuvre d'une politique systémique d'égalité ;**
- **Lutter contre les comportements sexistes et les violences dans l'ESR ;**
- **Renforcer l'articulation entre les recherches sur le genre et les politiques publiques d'égalité ;**
- **Consolider la politique française de soutien aux études de genre et en faveur de l'égalité des sexes aux plans européen et international.**

I. LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES EN FAVEUR DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE

- **Poursuivre l'intégration des indicateurs du Rapport de Situation Comparée (RSC) disponibles pour l'enseignement supérieur dans le bilan social du MENESR.**

Le bilan social national établi sur la base des données 2013 relatives à l'enseignement supérieur sera publié courant 2015. Il intégrera les données sexuées renseignées pour toutes les catégories de personnels de l'enseignement supérieur. La disponibilité de ces données permettra aux établissements d'enrichir leur propre bilan social sexué dont la publication est désormais une obligation.

- **Décliner le protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, dans le cadre du dialogue social avec les organisations syndicales du ministère.**

Dans le cadre de l'agenda social de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère animera un groupe de travail en lien avec les organisations syndicales. Les travaux de ce groupe visent une meilleure diffusion des bonnes pratiques mises en œuvre dans les établissements d'enseignement supérieur pour assurer la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et lutter contre le harcèlement sexuel.

- **Mieux intégrer l'égalité professionnelle dans le recrutement et le déroulement de carrière.**

- **Recrutement** : dans les disciplines très déficitaires en femmes ou en hommes, un décret permettant de déroger à la règle de la proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe dans les jurys de sélection sera publié dans le courant du mois d'avril 2015. Dans ces disciplines, il conviendra de mener une politique de recrutement permettant le rééquilibrage des sexes.
- **Avancement et promotion** : les différentes enquêtes statistiques sur l'avancement et la promotion des enseignant-e-s chercheur-e-s permettent de constater une sous-représentation des femmes candidates à l'avancement par rapport à leur place parmi les éligibles. Sur la base de leurs bilans sociaux sexués, les établissements mèneront des campagnes de sensibilisation afin d'encourager les femmes à candidater à un avancement de grade ou à l'attribution de la prime d'encadrement doctorale et de recherche (PEDR) lorsqu'on constate une sous-représentation de leurs candidatures.

- **Développer une offre de formation cohérente et visible sur les questions liées à l'égalité des sexes au sein du MENESR pour les personnels.**

Les deux principaux opérateurs de formation que sont l'ESEN et l'AMUE seront mobilisés aux fins d'élaborer une offre de formation significative et de l'intégrer dans les référentiels

nationaux de formation. L'offre de formation relative à la question de l'égalité des sexes sera davantage identifiée, ciblée et finalisée.

- **Tendre vers la parité dans les instances représentatives et consultatives.**
 - Il s'agit d'une part de suivre le **renouvellement des membres du CNU** dont le mandat prendra fin en novembre 2015 en veillant à un meilleur rééquilibrage des sexes, notamment chez les membres nommés tout en maintenant la représentation chez les élus ;
 - Et d'autre part de poursuivre l'effort d'un **meilleur équilibre des sexes au sein des instances consultatives du MENESR** (hors instances élues).
- **Etablir un bilan de la mise en œuvre de la loi du 22 juillet 2013.**
- **Etablir un bilan de la mise en œuvre de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.**

II. LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DU 22 JUILLET 2013

Art. 4 & 15, relatifs aux statistiques sexuées

- **Enquête sur les chercheur-e-s dans les administrations.**

Le ministère mettra en place auprès des administrations une enquête complémentaire décrivant la population des chercheur-e-s, de façon à analyser les écarts hommes/femmes.

- **Actualisation de données sur la parité dans les instances de gouvernance des établissements.**

Un travail sur la composition des conseils et le recensement des personnels de direction des universités sera réalisé.

- **Etude sur les écarts de salaire hommes / femmes.**

Les résultats de l'enquête Emploi auprès des diplômé-e-s de master seront utilisés pour étudier les écarts de salaire hommes/femmes sur cette population, en particulier en tenant compte des disparités par domaine de formation.

Art. 11, relatif à l'inscription de la lutte contre les stéréotypes sexués dans les missions de l'enseignement supérieur

- **Recenser, mettre en valeur et diffuser les bonnes pratiques en matière de collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur et les établissements du secondaire autour de la déconstruction des stéréotypes sexués et de genre.**

Cette action sera menée à bien dans le cadre de la convention interministérielle en faveur de l'égalité dans le système éducatif, et ce via la production d'une cartographie des actions menées (ou en cours) au sein des académies, ou entre établissements relevant d'académies différentes.

- **Accompagner les ESPE dans le développement d'outils pédagogiques adaptés à la formation des futures enseignant-e-s à l'ensemble des questions liées au genre.**

Cette action sera conduite via l'organisation d'un séminaire annuel de l'ensemble des directeurs et directrices des ESPE et en lien avec la CPU et la CPED.

- **Associer les réseaux d'enseignant-e-s chercheur-e-s qui travaillent sur les thématiques « genre, égalité, éducation et formation » aux réflexions du groupe de suivi des ESPE du MENESR, afin d'identifier ensemble les indicateurs les plus probants pour analyser les formations à l'égalité des sexes et à la lutte contre les discriminations dans les ESPE.**

Art. 23, relatif à la prise en compte de la mixité dans les filières de formation

- Analyser les résultats de l'enquête auprès des services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO) relative aux politiques d'orientation dans les établissements d'enseignement supérieur afin d'assurer la dissémination des bonnes pratiques.
- Pérenniser le travail de l'ONISEP qui vise l'exclusion de tout stéréotype sexué et de genre dans l'information délivrée sur les métiers et les filières de formation et généraliser ce travail à la dimension « enseignement supérieur ».

Art 46, relatif aux missions « égalité » dans les universités

- Pérenniser la journée nationale des chargé-e-s de mission et des référent-e-s « égalité » de l'ensemble des établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche ; la lier au calendrier politique du MENESR, et notamment aux réunions du Comité ministériel pour l'égalité (COMEGAL), ainsi qu'au calendrier gouvernemental, et notamment aux Conférences de l'égalité.
- Participer à l'animation de la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif afin de renforcer le lien entre l'ensemble des correspondant-e-s « égalité » dans l'ESR et leurs homologues dans les académies, au sein des autres services de l'Etat et dans les collectivités territoriales.

Art. 92, relatif au Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur HCERES

- Suivre les travaux de la mission chargée de proposer une organisation du HCERES et des pratiques d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, afin que l'évaluation prenne en compte la dimension « genre », à la fois en termes de mixité des équipes et d'intégration, dans les recherches, de l'ensemble des questions liées à la problématique du genre.

Art. 106 relatif à la parité des listes de candidat-e-s au CA du CNOUS et des CROUS

- Suivre les résultats des élections des représentant-e-s des étudiant-e-s au sein du CA du CNOUS.

III. LES MESURES EN FAVEUR DE LA MIXITE

- **Collaborer avec la CPU, la CGE et la Cdefi pour former les cadres supérieurs des établissements de l'enseignement supérieur à la lutte contre les stéréotypes sexués et de genre, et à l'action en faveur de la mixité des filières.**
- **Renouveler les conventions avec les associations qui agissent en faveur d'une orientation mixte dans les lycées et dans les établissements d'enseignement supérieur.**
- **Développer le soutien aux réseaux et associations des doctorant-e-s et post-doctorant-e-s qui travaillent dans le champ des études de genre, et notamment autour de l'ensemble des questions liées à la mixité des formations et des métiers.**
- **Poursuivre l'opération de promotion de l'exposition « Infinités plurielles » qui vise à renforcer l'attractivité des carrières scientifiques auprès des collégiennes, des lycéennes et des étudiantes.**

Le MENESR a produit « Infinités plurielles », une exposition de 145 portraits, images et voix de femmes scientifiques réalisée par l'artiste Marie-Hélène Le Ny. Cette création rend visibles des femmes qui poursuivent des carrières scientifiques alors même que ces carrières sont majoritairement considérées comme « masculines ». Le MENESR poursuit son action de promotion de l'exposition par le biais d'une formule itinérante dans les universités et les organismes de recherche, les collèges, les lycées, et les collectivités territoriales.

- **Suivre l'encouragement des étudiantes à l'entrepreneuriat dans le cadre des projets PEPITE et de l'opération « semaine de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin ».**

IV. LA PROMOTION DES FEMMES DANS LE SECTEUR DE L'INNOVATION

- **Poursuivre l'opération Prix Irène Joliot-Curie qui vise à récompenser des chercheuses de haut niveau en sciences fondamentales et dans les technologies.**
- **Poursuivre la promotion de l'exposition « Infinités Plurielles » (cf. supra).**

Dans le cadre des opérations liées à la création et à la diffusion d'une culture scientifique, l'exposition sera accueillie à l'Orangerie du Sénat.

- **Soutenir les réseaux européens et internationaux d'enseignant-e-s chercheur-e-s et chercheur-e-s qui agissent en faveur de la promotion des femmes scientifiques et des études de genre.**

V. L'ACCOMPAGNEMENT DES ETABLISSEMENTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LEUR POLITIQUE D'EGALITE

- **Animer le réseau des chargé-e-s de mission et des référent-e-s égalité de l'ESR et renforcer les liens entre les travaux du réseau et le COMEGAL afin de produire un outil partagé de suivi de la mise en œuvre des politiques d'égalité dans les établissements.**

VI. LA LUTTE CONTRE LES COMPORTEMENT SEXISTES ET LES VIOLENCES DANS L'ESR

- **La thématique de la violence et du harcèlement est susceptible d'être envisagée dans le cadre de la réforme en cours du 3^e cycle des études médicales dans laquelle s'inscrit une refonte de l'ensemble des maquettes de formation.**

L'insertion des problématiques de mutilations sexuelles dans les maquettes de troisième cycle a été demandée par circulaire interministérielle (DGS/SD 2 C n°2007-98 du 8 mars 2007 relative à la formation des étudiants en médecine dans le cadre du plan de lutte contre les mutilations sexuelles féminines).

- **Le conseil scientifique de médecine, qui a pour rôle de préparer les questions susceptibles d'être posées aux épreuves nationales d'accès en 3^e cycle, pourra contribuer à l'alimentation de sujets sur la thématique des violences.**

Les enseignant-e-s-chercheur-e-s spécialisés dans ce domaine pourraient utilement être sollicités par les directions des universités afin d'être associés à cette problématique transversale.

- **Actions du groupe de travail sur le harcèlement sexuel du MENESR :**
 - Mettre à jour la circulaire de 2012 relative à la lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
 - Suivre la modification des textes qui réglementent la formation doctorale afin de faciliter le changement de direction de thèse et mettre en place des comités de suivi de thèse et des plans de formation à destination des directeurs et directrices des écoles doctorales dans les établissements ;
 - Elaborer un vade-mecum des bonnes pratiques en matière d'application des textes de loi et des textes réglementaires, concernant la prévention et le traitement du harcèlement, ainsi que l'accompagnement des victimes. Ce vade-mecum sera élaboré sur la base du guide sur le harcèlement sexuel produit par CLASCHEs.
- **Recenser régulièrement les alertes, les cas ayant conduit au déclenchement des procédures disciplinaires, et les procédures disciplinaires ayant conduit à une sanction disciplinaire.**

Etablir une collaboration entre DGESIP, DGRI, DGRH et l'ensemble du réseau des chargé-e-s de mission et des référent-e-s égalité de l'ESR, pour définir les conditions et les modalités de ce recensement en lien également avec la CPU, la CGE et la Cdefi.

- **Recenser les dispositifs spécifiques d'information et de veille existant au sein des établissements, ainsi que toute mesure de lutte et de prévention mise en place afin d'en essaimer les bonnes pratiques.**

- **Mettre en place la formation au harcèlement sexuel de l'ensemble des personnels :**
 - Elaborer un référentiel de formation en lien avec les différents acteurs de la formation : ESEN, AMUE, CLASCHEs, AEVFFT, ANEF, EFiGiES, équipes d'enseignant-e-s chercheur-e-s, réseaux et associations des chercheur-e-s spécialisés dans les questions de violences de genre et notamment sur le harcèlement sexuel ;
 - Inscrire la formation aux questions d'égalité des sexes et de lutte contre les discriminations et notamment contre le harcèlement sexuel dans les formations autour du droit disciplinaire ;
 - Coordonner les mesures et actions en matière de formation des élu-e-s dans les instances disciplinaires, menées par les DGS, les DGRH, les directeurs et directrices des écoles doctorales et, plus largement, les agents et personnels dans les établissements de l'ESR et dans l'administration centrale.

- **Soutenir les associations et collectifs qui luttent contre le harcèlement sexuel dans l'ESR :**
 - Partenariat avec CLASCHEs et/ou l'AEVFFT autour de la formation ;
 - Partenariat avec l'ANEF et/ou EFiGiES autour de la mise en place des dispositifs spécifiques dans les établissements.

- **Lancer une campagne nationale de communication contre le harcèlement sexuel dans l'ESR.**

Suite aux débats lors de la journée nationale des correspondant-e-s « égalité » de l'ESR du 30 septembre 2014, il est important de souligner que toute campagne de communication contre le harcèlement sexuel dans l'ESR doit pouvoir simultanément s'inscrire dans un plan d'action globale contre toute violence.

VII. LA MISE EN ŒUVRE DU RAPPORT DE 2013 SUR LES ETUDES DE GENRE

Recherche

- **Veiller à l'intégration de la problématique du genre dans les appels à projet nationaux, notamment dans le cadre de l'ANR.**
- **Saisir le CNRS pour qu'il assure l'actualisation du recensement national des recherches sur le genre.**

Cette actualisation répond à une demande des associations et réseaux d'enseignant-e-s chercheur-e-s et de chercheur-e-s travaillant dans le domaine des études de genre, ainsi qu'à une demande des chercheur-e-s ayant répondu au recensement.

Enseignement

- **Sur la base du recensement national des recherches sur le genre, établir une cartographie de l'offre de formation sur le genre.**

Cette cartographie est ensuite publiée sur le site web de l'Observatoire des SHS mis en place par l'Alliance Athéna.

- **Saisir la CPU au sujet d'un état des lieux du potentiel universitaire de formation aux questions multiples relevant des études de genre.**
- **Collaborer avec la responsable du Master EGALES (Université de Lyon 2) afin d'identifier les mesures nécessaires pour promouvoir une meilleure visibilité et attractivité de l'ensemble des Masters « genre » en France.**

VIII. LA POLITIQUE EN FAVEUR DES ETUDES DE GENRE ET DE L'EGALITE AUX PLANS EUROPEEN ET INTERNATIONAL

- **Structurer le Point de Contact National « genre » au sien du MENESR**
 - o Faire un point « Europe » aux réunions du Comité égalité (COMEGAL) du MENESR ;
 - o Intégrer les membres du groupe « Europe » du ministère dans le PCN « genre » ;
 - o Articuler le travail du PCN « genre » avec le travail du Groupe Thématique National « Science avec et pour la société » ;
 - o Identifier les objectifs communs à différents acteurs académiques : l'EERES, les outils européens pour promouvoir l'égalité des sexes dans le domaine des ressources humaines, l'ERA-NET « Gender-Net ».

- **Lancer des appels à projet dans le cadre du programme de travail « Science with and for society » (SWAFS) d'Horizon 2020 afin de financer les activités du groupe d'Helsinki « genre et innovation ».**

L'objectif est de permettre à chaque Etat membre d'obtenir des financements de la Commission Européenne pour consolider ou mettre en place un PCN « genre ».

- **Articuler la contribution du MENESR à « She Figures 2015 » aux réflexions nationales sur la production de statistiques et sur les suivis des politiques d'égalité des établissements.**
- **Soutenir la participation du réseau international COST, *genderSTE* à la conférence mondiale sur le climat en décembre 2015 à Paris.**
- **Soutenir l'organisation en France de la 9^{ème} conférence sur le genre dans l'enseignement supérieur du réseau European Network on Gender Equality in Higher Education.**

La prochaine conférence aura lieu en septembre 2016. Le soutien à cette conférence sera examiné en lien avec les établissements engagés dans des projets européens.